

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION

L'AFFAIRE OERLIKON—LES PROPOS ATTRIBUÉS AU DÉPUTÉ DE KITCHENER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que ma question s'adresse. Alors qu'il commentait l'affaire Oerlikon, le député de Kitchener aurait tenu des propos incendiaires—voire tout à fait irréflechis—à l'endroit du Québec.

[Français]

Je sais fort bien que le vice-premier ministre lui-même ne partage pas ce point de vue. C'est pour cela que je lui pose cette question: Est-ce qu'il va dénoncer la remarque offensante du député de Kitchener au nom officiel du gouvernement du Canada?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition a raison quand il suppose que je ne m'associe pas aux observations du député.

C'est une affaire qui a déjà fait aujourd'hui l'objet d'une question de privilège. Le député en cause étant absent de la Chambre, la présidence a décidé de ne pas en poursuivre l'examen. Je voudrais dire au très honorable député que dès son retour à la Chambre, notre collègue voudra vraisemblablement faire une déclaration...

M. Murphy: Expliquez-vous!

M. Mazankowski: ... pour expliquer ses propos. Tant qu'il ne l'aura pas fait, monsieur le Président, je soutiens qu'il serait inapproprié de nous interroger sur le sens de ces propos du député et de tenter de les commenter.

[Français]

ON DEMANDE SI UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA TENU AU SUJET DE L'AFFAIRE OERLIKON

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, j'espère qu'en temps et lieu le vice-premier ministre va prendre l'opportunité d'être même plus explicite sur la position du gouvernement dans cette affaire. On va attendre l'arrivée du député, mais d'ici ce temps-là, j'espère que le vice-premier ministre va annoncer la position du gouvernement.

Monsieur le Président, à propos de cette affaire Oerlikon, l'ex-ministre d'État (Transports), le député de Saint-Jean lui-même apparemment, avait demandé au premier ministre d'ordonner une enquête publique. Par contre, le Bureau du premier ministre laisse filtrer des renseignements sélectifs à son égard.

Est-ce que le gouvernement va ordonner une enquête publique pour satisfaire aux requêtes personnelles du député concerné?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en réponse à la première partie de la question, je dirai au très honorable

député qu'il devrait sûrement comprendre que je n'ai pas encore eu l'occasion de m'entretenir avec le député de Kitchener. Celui-ci doit arriver à Ottawa au cours de l'après-midi ou peut-être demain. Il voudra vraisemblablement aborder cette question avec moi pour déterminer si on a bien rapporté ses propos et pour préciser le sens qu'il voulait leur donner. Évidemment, tout comme le gouvernement, je me dissocie des propos qui lui ont été attribués. Comme le député le sait, certaines inexactitudes se glissent parfois—je ne dis pas pour autant que c'est ce qui s'est produit en l'occurrence. Cependant, pour être juste, le très honorable député voudra sûrement me permettre de m'entretenir d'abord avec le député en cause, quitte ensuite, s'il y a lieu, à faire une déclaration.

• (1420)

Par ailleurs, le très honorable député a déclaré que le député de Saint-Jean aurait demandé une enquête publique, ce dont j'ignore tout. Peut-être pourrait-il nous dire d'où il tient ce renseignement.

[Français]

M. Turner (Vancouver Quadra): C'était plutôt rapporté dans les médias... oui... jusqu'à maintenant... je crois que le vice-premier ministre devrait confirmer avec le député quand il retournera ici à la Chambre. Mais je désire poser une autre question.

[Traduction]

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LA FIDUCIE SANS DROIT DE REGARD DE L'EX-MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Si vous le permettez, monsieur le Président, j'ai une autre question à poser. Si je ne m'abuse, le vice-premier ministre est chargé de veiller à ce que les ministres respectent les lignes directrices touchant les conflits d'intérêts et prennent des dispositions pour confier leurs affaires à une fiducie sans droit de regard. Le vice-premier ministre voudrait-il dire aux Canadiens qui étaient les fiduciaires de l'ex-ministre? Voudrait-il confirmer ou infirmer la nouvelle voulant que l'épouse de l'ex-ministre était au nombre de ces fiduciaires, ou encore le président de l'association provinciale du comté de Saint-Jean? Voudrait-il clarifier la situation pour la gouverne des Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, voilà que le très honorable chef de l'opposition fonde ses questions sur les nouvelles que communiquent les médias. Je crois que c'est là un des problèmes qui surgissent...

M. Allmand: Ils ont très bien fait leur travail jusqu'à maintenant.

M. Mazankowski: ... lorsque les spéculations, sous-entendus et fabrications vont bon train, et je suppose que le très honorable représentant voudra laisser la GRC mener son enquête sans entraves.

Quant aux questions du très honorable chef de l'opposition qui portent sur la fiducie sans droit de regard, j'y répondrai en disant que tous les renseignements bien fondés ont été transmis à la GRC, qui est chargée de l'enquête.